

APPEL À PROJETS CINEMA DE PLEIN AIR 2021 – VILLE DE STRASBOURG

CONTEXTE:

Dans le cadre de sa programmation estivale basée sur le thème de : « L'invitation à l'imagination », la Ville de Strasbourg souhaite organiser chaque semaine des séances de cinéma plein air.

En effet, fort du succès public de cette opération les années précédentes, la Ville de Strasbourg souhaite renouveler la proposition de cinéma plein air pour l'été 2021. Cette année, les séances de cinéma plein air se tiendront dans les quartiers de la Ville de Strasbourg. Dans ce cadre, la Ville lance un appel à projets pour la programmation des soirées de cinéma en plein air.

NATURE DE L'APPEL À PROJETS

La Ville souhaite mobiliser plusieurs partenaires associatifs pour la programmation des soirées de cinéma plein air, comprenant des animations culturelles et festives d'avant séances et la projection d'une œuvre cinématographique. Chaque association retenue sera invitée à concevoir la programmation d'une ou de plusieurs soirées de cinéma en plein air du vendredi 9 juillet au vendredi 27 août 2021.

Nature de la programmation

Le thème de la programmation 2021 est « l'invitation à l'imagination ». La situation sanitaire a bouleversé notre quotidien ce qui nous pousse à inventer d'autres modalités de relations à l'autre et à la ville. Le contexte d'isolement et d'enfermement subit ces derniers mois a bridé notre imaginaire. Cette invitation à l'imagination va permettre aux Strasbourgeois(e)s de prendre le temps de rêver mais aussi de réfléchir au monde de demain.

Les porteurs de projets sont invités à décliner leur version de « l'invitation à l'imagination » tant dans le programme des films que des animations d'avant séances.

La programmation cinématographique et d'avant séance doit être « tout public » et qualitative.

Les porteurs de projets seront invités à proposer des animations culturelles et festives de plein air s'adressant au plus grand nombre, et particulièrement au public familial (concerts, karaoké, ciné-quizz, bingo, jeux de société, jeux de plein air...).

MODALITES:

Les soirées de cinéma plein air se dérouleront chaque semaine dans un lieu différent. Cette année, la Ville de Strasbourg a souhaité mettre les quartiers à l'honneur. La sélection des candidats se fera date par date. Ainsi, il est possible pour chaque candidat de proposer une offre pour une, plusieurs ou la totalité des dates ci-dessous.

- Vendredi 9 juillet 2021 au Jardin des Deux Rives
- Vendredi 16 juillet 2021 au Parc de la Bergerie
- Vendredi 23 juillet 2021 au Parc de la Citadelle
- Vendredi 30 juillet 2021 au Parc de l'Orangerie
- Vendredi 6 août 2021 au Plan d'eau du Baggersee
- Vendredi 13 août 2021 au Parc de l'Orangerie

- Vendredi 20 août 2021 au Parc National Urbain
- Vendredi 27 août 2021 au Parc Heyritz

Les porteurs de projet sont invités à se mettre en lien avec les partenaires associatifs portant une programmation de cinéma plein air afin, si possible, d'intégrer ces séances dans la programmation générale. Si des partenariats devaient se nouer entre ces mêmes partenaires et le porteur de projet, la validation de ces derniers sont soumis à l'approbation des services concernés de la Ville de Strasbourg.

Une soirée de programmation sur le cinéma plein air se déroule de la manière suivante :

14h : début de l'installation sur site

16h : arrivée du prestataire technique et des associations : mise en place

18h : début de la manifestation, accueil du public et démarrage des animations d'avant séance

22h en juillet et 21h30 en août (pleine nuit) : diffusion de film

00h-1h : fin de la manifestation et début du démontage

02h : fin de la manifestation.

MODALITES D'ACCES AU PUBLIC

Les séances de cinéma plein air, ainsi que les activités d'avant-séance, seront proposées gratuitement au public.

APPORT VILLE DE STRASBOURG

Soutien technique :

- Le gardiennage
- Les installations techniques
- Les installations électriques
- Un écran de projection gonflable de 12mx6m pour tous les lieux
- La sonorisation
- Un kit logistique (barrières vauban, tables, bancs etc.)
- Un dispositif de gestion des déchets

Soutien financier

Un soutien global de 40 000 € est prévu sur l'ensemble des programmations du cinéma plein air 2021. Cette somme sera répartie équitablement entre les différents porteurs de projets par soirée de programmation, soit 5 000 € par programmation.

Engagement à fournir par les lauréats de l'appel à projet

Les prestations comprennent la mise en œuvre d'une production du projet ainsi que les actions suivantes :

- La définition de la programmation (les animations d'avant-séance et les films proposés) ;

- La prise en charge des frais de programmation, la location et les droits des films ;
- Le personnel nécessaire et suffisant à l'organisation des moyens mis à disposition, et leurs mises en œuvres (gestion du mobilier, des barrières, des déchets) ;
- La participation aux réunions de coordination et de mise au point avec le service Événements de la Ville de Strasbourg ;
- La participation aux conférences de presse, aux interviews, aux rencontres avec les partenaires de l'événement le cas échéant ;
- La prise en charge des conditions sanitaires en cours lors de l'organisation de chaque séance (gestion de la jauge, distanciation entre les spectateurs etc.) ;
- Les assurances.

COMMUNICATION:

Les soirées de cinéma plein air seront incluses dans la programmation globale de l'été réalisée par la Ville de Strasbourg

CANDIDATURES:

L'appel à projets est ouvert aux structures associatives.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le choix de la(des) date(s) et du(des) lieu(x) sur lequel(lesquels) le(les) candidat(s) souhaite(nt) postuler
- La présentation du projet associatif
- Une copie des statuts de l'association
- Une copie du certificat d'inscription au Tribunal d'instance
- Un RIB de l'association et un numéro SIRET

Pour chaque date choisie :

- Une présentation prévisionnelle de la programmation cinématographique et de l'animation d'avant séance
- Un calendrier indicatif de présence et d'intervention
- Le budget de l'action

CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES:

Pour chaque séance, un candidat sera retenu en fonction des critères suivants :

- Acteur associatif implanté sur le territoire de la Ville de Strasbourg. La présence de l'association dans le quartier choisi pour la séance sera bonifiée
- Qualité et pertinence de la programmation du film proposé : en lien avec avec la ligne éditoriale et le thème de la saison estivale, à savoir « L'invitation à l'imaginaire ».

- Qualité et pertinence de la programmation d'avant séance proposée : pluralité et diversité des activités proposées, à l'attention d'un public large (jeune public, famille etc.)
- Capacité du porteur à assumer le projet.

Les animations d'avant séance, la programmation cinématographique ainsi que les partenaires seront soumis à la validation des services de la Ville de Strasbourg.

CONDITIONS PARTICULIERES:

En raison de la situation sanitaire actuelle sur l'ensemble du territoire national, les dates et les lieux peuvent être susceptibles d'être modifiées en accord avec les partenaires choisis, eu égard aux conditions sanitaires requises sur la période donnée.

DELAIS:

Le projet doit être adressé par mail à la Ville de Strasbourg (Elodie Mosnier et Mathieu Mapps) avant le **12 mai 2021**. La sélection des lauréats de l'appel à projets est prévue le 17 mai 2021

CONTACTS :

Elodie Mosnier (elodie.mosnier@strasbourg.eu)

Mathieu Mapps (mathieu.mapps@strasbourg.eu)